



## L'EDITO DU MAIRE

Chers villepintois et villepintoises,

Il est parfois des vacances studieuses où le travail ne manque pas. Cela fut le cas, cette année, pour notre équipe municipale. En effet, durant la période estivale, deux dossiers importants pour la vie locale ont été menés à terme.

Le premier concerne la mise en place de la semaine de 4,5 jours à l'école Max-Savy. En accord et en partenariat avec l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et le service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère et après de nombreuses réunions de concertation, les nouveaux horaires de classe et les activités périscolaires sont effectifs depuis la rentrée scolaire.

Après quelques jours de tâtonnements, bien compréhensibles et sans doute inévitables compte-tenu de l'importance du projet, il semble que nous ayons maintenant atteint une certaine vitesse de croisière même si, je le sais, quelques points restent à peaufiner. J'espère surtout que nos enfants tireront le meilleur bénéfice de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

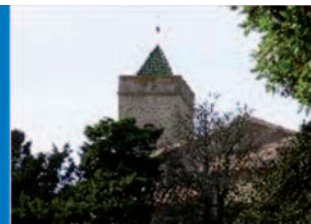
Le deuxième concerne l'aménagement du chemin de Montillac, projet d'envergure structurant pour tout le secteur Est de notre village. C'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis déjà deux années, car complexe techniquement et délicat dans la recherche des financements. Ces travaux importants, qui doivent s'étaler sur six mois au moins pour les deux premières tranches, vont certes occasionner des désagréments pour les riverains et une gêne pour la circulation automobile et le cheminement piéton des usagers. Mais je pense que la sécurité des piétons et le confort des automobilistes, tout comme l'amélioration du cadre de vie méritent bien un peu de patience.

Ce sont donc là deux opérations réalisées ou initiées en cette fin d'année 2013 qui impacteront la vie quotidienne des habitants de Villepinte, toujours dans l'esprit de rendre notre village plus attractif et avec l'ambition sans cesse affirmée d'offrir les meilleurs services et un cadre de vie satisfaisant pour tous.

Le Maire,  
**Alain ROUQUET**

### A LA UNE : DEUX SITES INTERNET À VOTRE DISPOSITION

[villepinte11.fr](http://villepinte11.fr) et [ccplm.fr](http://ccplm.fr)



Dans la rubrique 'Cadre de vie-Situation' : le temps qu'il a fait au 3ème trimestre 2013

[Accueil](#) [Actualités](#) [Cadre de vie](#) [Municipalité](#) [Services Municipaux](#) [Ecole](#) [Tourisme](#) [Vie Pratique](#) [Associations](#) [Liens Favoris](#)

Vous avez la possibilité de vous connecter sur deux sites qui peuvent être utiles le moment venu, que ce soit par simple curiosité, pour vos démarches ou pour une information précise. Celui de la commune et celui de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère, dont Villepinte est l'une des 34 communes

membres. Vous y trouverez les renseignements dont vous pouvez avoir besoin en temps réel et prendre contact avec les responsables élus ou administratifs de ces deux collectivités. N'hésitez pas à les consulter régulièrement au fur et à mesure de vos besoins.

**E** Page 1 :  
- l'éditorial

**R** - deux sites internet

**A** Page 2 :  
- le conseil municipal

**M** Page 3 :  
- la vie locale  
- les travaux

**M** Page 6 :  
- infos pratiques  
- agenda  
des animations

**S** - mémo utile

# CONSEIL MUNICIPAL

## Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

### Séance du 20 juin 2013

**Rapport du délégataire - Service eau et assainissement** : il est fait communication du rapport établi par la société VEOLIA pour l'année 2012 sur la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement. A noter cette année encore une amélioration du rendement du réseau, qui mesure le rapport entre les volumes d'eau mis en distribution et le volume consommé ; ce ratio s'établit à 80,10 % en 2012 (contre 77,2 % en 2011, 72,7 % en 2010 et 67,2 % en 2009).

**Ancien presbytère - Projet de logements sociaux** : le conseil municipal décide de réaliser l'opération de logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées AA 241 et 242 et confie ce projet à MARCOU HABITAT selon les modalités de partenariat suivantes : la cession du terrain viabilisé après démolition des immeubles constituant les parcelles cadastrées sus-indiquées et l'engagement de MARCOU Habitat à réaliser au rez-de-chaussée le gros œuvre des locaux à usage communal.

**Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR)** : le conseil municipal approuve le nouveau projet de convention tripartite entre l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, Habitat Audois et la commune de Villepinte concernant l'immeuble place Carnot et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables à intervenir dans le cadre de ce projet.

**Immeuble cadastré AA 52 - Procédure de péril imminent** : le conseil municipal prend acte du lancement de la procédure de péril imminent concernant l'immeuble cadastré AA 132, compte tenu de l'état structurel plus que préoccupant de cette bâtisse.

#### Questions diverses :

\* **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté interministériel du 21 mai 2013, publié au Journal Officiel du 25 mai 2013, il a été reconnu l'état de catastrophe naturelle de la commune pour la période estivale de l'année 2012. Un communiqué a été rédigé par voie de presse locale et en boîte aux lettres pour en informer les administrés.

### Séance du 20 juillet 2013

**Travaux d'alimentation en eau potable - Groupement de commande** : le conseil municipal approuve le projet de convention de création d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'interconnexion entre les réseaux syndicaux et les communes de Villepinte et Pexiora, la commune de Villepinte étant coordonnateur. L'assemblée autorise le Maire à signer la convention et désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement, après avoir procédé à leur élection, Alain ROUQUET en tant que membre titulaire et Gilbert PEYRE en tant que membre suppléant.

**Travaux d'alimentation en eau potable - Marché public et demandes de subventions** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les travaux concernant l'alimentation en eau potable destiné à renouveler les réseaux pour un gain de rendement et la poursuite de la mise en conformité de la protection incendie a fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) du Département et de l'Agence de l'Eau, à savoir : Agence de l'Eau pour un montant de 67 608 € et Département de l'Aude pour un montant de 78 876 € sur un montant total HT de travaux s'élevant à 239 435 €. En conséquence, le conseil municipal approuve le plan de financement et la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises.

**Médiathèque - Nouveau projet et demande de subvention** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau projet a été étudié par Marcou Habitat dans le cadre de la démolition du presbytère et de la construction d'un ensemble neuf comprenant cinq logements sociaux et une médiathèque communale en rez-de-chaussée. Monsieur le Maire précise que le projet dans son ensemble a été validé par Monsieur CASSAGNAUD, Architecte des Bâtiments de France et suggère de solliciter la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Aude pour l'obtention de subventions d'investissement. Le conseil municipal approuve le nouveau projet de médiathèque et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département de l'Aude.

**Intempéries - Don** : Monsieur le Maire rappelle les intempéries qui ont durement touché les populations du Sud-Ouest et donne lecture du courrier cosigné par Monsieur André VIOLA, Président du Conseil Général de l'Aude, et de Monsieur Roland COURTEAU, Sénateur de

l'Aude et Président de l'Association Aude Solidarité faisant appel à la solidarité. Le conseil municipal approuve le versement d'un don d'un montant de 300 € à l'Association Aude Solidarité - Conseil Général de l'Aude - 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

**Cantine scolaire - Prix du repas** : le conseil municipal fixe à compter du 1er juillet 2013 le prix du repas à la cantine scolaire à 2,20 € T.T.C, la présente délibération annulant et remplaçant celle prise pour le même objet en date du 20 juin 2013 ; les activités liées à l'ALAE, durant le temps méridien hors cantine scolaire, seront facturées par la communauté de communes.

#### Questions diverses :

\* **Sécurité routière** : Afin de sensibiliser les usagers de la route, il est envisagé l'achat et l'installation de radars pédagogiques Route de Villespy et Route de Saint-Papoul.

\* **Lotissement privé** : Monsieur le Maire fait part d'un projet de lotissement pour la parcelle AC 63 présenté par le cabinet GUENERET ; il explique avoir émis des réserves quant au nombre de lots et à la surface des parcelles projetées ainsi que sur la sécurité routière liée à l'accès même du lotissement trop proche du croisement de la rue Lauragaise Basse avec la RD 213.

### Séance du 24 septembre 2013

**Agence Technique Départementale - Création, adhésion, représentation** : le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention, approuve la création d'une Agence Technique Départementale (ATD) au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le projet de statuts tel que présenté, décide d'adhérer à la dite agence et désigne Monsieur le Maire pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'ATD.

**Sécurisation Basse Tension, rue des Moulins à vent sur poste lotissement** : le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement, pour un montant total de travaux 69 288,96 € HT ; autorise l'ouverture des crédits budgétaires correspondant audit projet, la part communale s'élevant à la somme de 14 781,72 € HT ; confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et tout autre document ayant trait à ce dossier.

#### Questions diverses :

\* **Occupation non-conforme en zone inondable en bord de Fresquel** : Monsieur le Maire explique avoir été dans l'obligation d'alerter un riverain du Fresquel concernant l'utilisation non-conforme des lieux au regard du PPRi. Un courrier cosigné avec le Syndicat Intercommunal Hydraulique du Bassin versant du Fresquel a été adressé à ce sujet à ce propriétaire lui laissant un mois pour se mettre en conformité. Sans réponse de ce dernier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Aude sera saisie.

\* **Plantation au parc municipal** : les Pépinières Départementales de l'Aude ont été contactées afin qu'un diagnostic de l'état de santé des arbres au parc municipal soit établi. Constatant que certains arbres sont en phase de déclin, il est proposé la plantation de 19 arbres d'environ 3 mètres de hauteur afin de remplacer les arbres qui se trouvent en mauvais état sanitaire.

\* **Compte-rendu de visite concernant la station d'épuration (STEP)** : Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de visite de la STEP effectuée par les services départementaux en date en 14 février 2013. Ce dernier souligne "des rendements épuratoires très bons" et précise que "contrairement à d'autres réseaux d'assainissement observés récemment sur le département (...) la station ne subit pas de surcharge hydraulique chronique en cette période des hautes eaux, ceci est dû à une efficacité optimale du réseau d'assainissement communal".

\* **Changement de Canton** : en 2015, le Département de l'Aude ne comptera plus 35 cantons mais 19. Les élus de la majorité du Conseil Général de l'Aude ont adopté, lundi 23 septembre 2013, le projet de redécoupage des cantons présenté en séance par le Préfet de l'Aude : désormais, la commune de Villepinte, comme les trois autres communes de Pexiora, Laurabuc et Mireval, sera rattachée au canton de Fanjeaux (en lieu et place du canton de Castelnaudary).

## LA VIE LOCALE

### La rentrée à l'école Max-Savy de Villepinte

Cette année scolaire 2013/14, 128 élèves sont scolarisés à l'école Max-Savy (contre 125 en 2012/13) dans 5 classes : en maternelle (TPS-PS-MS) 29 élèves avec Mme GUILBAULT et Francine BAJON comme ATSEM ; en maternelle (PS-GS), 27 élèves avec Mme FOURQUET et Sabine VIDAL comme ATSEM ; en CP, 22 élèves avec Mme ALZA ; en CE1-CE2, 26 élèves avec Mme LE HIN et Mme MONTROYA ; en CM1-CM2, 24 élèves avec M. MEJEAN et Mme MONTROYA. M. LEDUC interviendra à l'école en éducation musicale.

Pour tout contact avec l'école, vous adresser à M. MEJEAN soit par téléphone 04 68 94 27 16, fax 04 68 94 33 49, ou mail : ce.0110603w@ac-montpellier.fr

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place cette année dans notre école, comme dans toutes les écoles de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère à laquelle notre commune appartient. En conséquence, le mercredi matin de 8h30 à 11h30 est désormais travaillé et s'ajoute aux lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12 h pour la matinée et de 14h à 15h45 pour l'après-midi.

### La cantine scolaire

Cette année encore la cantine accueille les enfants à partir de 3 ans dès lors que leurs deux parents travaillent. Un dossier d'inscription avec justificatifs est à déposer en mairie ; tout dossier incomplet ne pourra être retenu. Les repas seront facturés 2,20 € par enfant. Les inscriptions se font impérativement à la semaine, obligatoirement jusqu'au mercredi midi pour la semaine suivante. L'inscription se fait auprès du service Jeunesse de la Communauté de Communes, sur le site [www.ccplm.fr](http://www.ccplm.fr) dans l'espace famille soit par tél. 04.68.76.69.46 soit par mail : [jeunesse@ccplm.fr](mailto:jeunesse@ccplm.fr)

Lucienne BONNAFOUS est chargée de la fabrication et du service des repas, avec l'appui technique d'une diététicienne pour l'élaboration des repas. Cette année, deux services ont été mis en place et l'encadrement des enfants est assuré par Claudine RUMEAU et Angélique SOTO.

## LES TRAVAUX

### Construction d'une médiathèque

A l'emplacement de l'ancien presbytère et de la remise attenante, boulevard Gambetta et angle de la rue du Loup, le groupe MARCOU Habitat a déposé un permis de construire pour la construction d'un immeuble d'habitation, composé de deux T4 au 1<sup>er</sup> étage et de un T4 et un T3 au 2<sup>ème</sup> étage. Au rez-de-chaussée, sera réalisée une médiathèque, comprenant une salle de consultation et d'emprunt de 145 m<sup>2</sup> et une salle d'exposition et de lecture publiques de 60 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de plancher avec les sanitaires, bureau et locaux techniques de 225 m<sup>2</sup>.

Le projet communal de médiathèque a été estimé à la somme de 378 200 € HT avec la maîtrise d'œuvre et la démolition des bâtiments existants. Le plan de financement, compte-tenu des subventions attendues de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département de l'Aude, devrait laisser à la charge de la commune un besoin de financement par fonds propres de 100 000 € environ.

L'objectif de livraison de cet immeuble d'habitat social avec équipement public en rez-de-chaussée est fixé à septembre 2014.

### Réfection totale du chemin de Montillac

L'aménagement du chemin de Montillac va être entrepris dans les premiers jours de novembre : la réfection totale de cette voirie, tout comme sa mise en sécurité, étaient devenues nécessaires, compte tenu de l'urbanisation du secteur Est de notre village. Les travaux devraient durer six mois pour les deux

### L'accueil de loisirs associés à l'école - ALAE

Le temps méridien s'inscrit à partir de cette année dans les règles de fonctionnement des ALAE, sous la responsabilité du service Jeunesse de la Communauté de Communes. Ce service nouveau devient payant : c'est pourquoi la commune a ramené le prix du repas à 2,20 €.

L'ALAE est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30. Il est encadré par des animatrices diplômées, titulaires du BAFA qui bénéficient régulièrement de stages dans le cadre de la formation continue. L'organisation et la gestion de ce service sont intercommunales. L'accueil et l'animation sont assurés par Sabine VIDAL et Francine BAJON.

### Les activités périscolaires

Dès la fin de la classe, votre enfant peut être pris en charge selon trois modalités : l'ALAE classique, l'étude surveillée ou les ateliers thématiques (d'une durée de 45 minutes à 1h15).

Pour plus de détails et pour les inscriptions, rendez-vous sur le site [www.ccplm.fr](http://www.ccplm.fr).

### Service à la population mis en place par la Communauté de Communes : le Relais Services Publics

Pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches administratives, le Relais Services Publics vous met en contact direct avec les partenaires tels que la MSA, la Chambre des Métiers, Aude Habitat, la CAF, la CARSAT, les Finances Publiques, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la CPAM et le Conseil Général.

Fanny AZAM, responsable du service, vous accueillera et vous apportera son aide lors de ses permanences jeudi 14 novembre et jeudi 5 décembre 2013 en mairie de 13h30 à 16h30. En 2014, cette permanence devrait se perpétuer tous les lundis après-midi de 14h à 17h. Vous pouvez contacter Fanny AZAM au Tél. 06 33 55 58 87 ou mail. [rsp@ccplm.fr](mailto:rsp@ccplm.fr)

premières tranches, qui vont du chemin du Fort au chemin du Stade, soit un linéaire de 1,3 km. Dans la continuité seront entrepris les travaux de la troisième tranche, du chemin du Stade au chemin de Carlipa, sur 650 mètres.

Ce chemin sera traité comme une voirie urbaine, à savoir une chaussée d'une largeur de 4 mètres, avec chicane d'arrêt pour permettre le croisement des véhicules, création de places de stationnement et un cheminement piétons. Le réseau d'assainissement et d'eau potable sera repris et un réseau d'eau pluviale sera créé, avec conservation du fossé naturel sur certaines parties du linéaire. La mise en place d'un éclairage public avec ampoules LED et l'effacement des lignes électriques et téléphoniques sont prévus ainsi que la réalisation de plantations et d'espaces verts.

Le coût de cette opération est estimé à la somme de 725 000 € TTC et les financements attendus de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Aude s'élèvent à la somme de 300 000 € pour les trois tranches. Reste donc 425 000 € à charge du budget communal, dont un emprunt de 300 000 €, réparti sur deux exercices budgétaires.

Une réunion publique en direction des riverains et des personnes intéressées par ce projet a eu lieu le 12 octobre dernier, où il a été précisé que, durant le chantier, l'accès aux habitations serait maintenu et une voie de circulation des véhicules praticable en permanence.

Voilà donc un projet d'importance dont on ne peut douter qu'il satisfera non seulement les riverains de ce secteur mais tous les usagers de cette voirie communale.

## INFOS PRATIQUES

### ● Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31/12/2013** inclus. Pour se faire inscrire, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité et de son identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et de son attachement à la commune par domicile réel ou six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité).

### ● Recensement de la population

**Du 16 janvier au 15 février 2014**, trois agents recenseurs passeront dans tous les foyers de la commune pour procéder, comme tous les cinq ans, au recensement général de la population ; chaque agent sera muni d'une carte d'accréditation. L'encart inséré dans le bulletin vous apporte les premières informations sur cette opération.

### ● Réception des nouveaux arrivants

La municipalité a prévu de recevoir les nouveaux arrivants **vendredi 22 novembre prochain à 18h30**, au Foyer des associations. Que les nouveaux venus dans le village se fassent connaître en mairie et que ceux qui ne recevraient pas d'invitation nominative se joignent à cette réception : ils seront les bienvenus.

### ● Repas des aînés

Le repas des aînés, offert par la municipalité aux personnes retraitées de plus de 55 ans, aura lieu dans la salle des fêtes **mardi 10 décembre prochain à 12h** : si vous pouvez en bénéficier et que vous n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître en mairie avant le vendredi 29 novembre.

### ● Elections municipales :

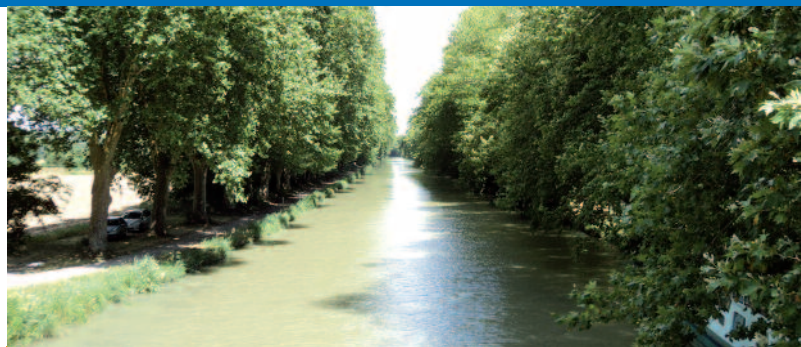
**dimanche 23 mars et dimanche 30 mars 2014**

Deux modifications majeures pour notre commune de plus de 1 000 habitants : l'élection des conseillers municipaux par scrutin proportionnel de liste à deux tours sans panachage et l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires, qui aura lieu le même jour sur la même liste que celle des conseillers municipaux.

### ● Téléthon 2013

Une **marche nocturne** est proposée **vendredi 29 novembre** : départ de Villemagne à 19h, via Verdun, Villespy, passage à Villepinte à 2h30, puis via Lasbordes, Saint-Martin-Lalande, Saint-Papoul, Issel et arrivée à Labécède à 12h. Rendez-vous salle des fêtes, avec une lampe de poche et un gilet fluorescent.

**Téléthon**  
innover pour guérir. 2013



## NOVEMBRE 2013

Samedi 23

Salle des fêtes à 16h30

**CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE**  
par l'Harmonie l'Avant-Garde

Samedi 30

Salle des fêtes à 21h

**LE MIRACLE DU FEU**  
**Dominique et les hérétiques**  
par l'Avant-Théâtre et Lauragais au Cœur

## DÉCEMBRE 2013

Samedi 8

Salle des fêtes à 20h

**SOIRÉE DE CLÔTURE DU TÉLÉTHON**  
**BUFFET-SPECTACLE**  
avec **LA TROUPE "LES AMIS DE VINCENT"**

Dimanche 15

Salle des fêtes à 15h

**LOTO ANNUEL**  
de l'association Loisirs et Culture

## JANVIER 2014

Vendredi 10

Salle des fêtes à 18h30

**CÉRÉMONIE DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ**

## MEMO UTILE

**Mairie : heures d'ouverture :**

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h  
et de 13 h30 à 17 h30 ; le mercredi de 8 h à 12 h  
Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : [mairie@villepinte11.org](mailto:mairie@villepinte11.org) - Site : [www.villepinte11.fr](http://www.villepinte11.fr)

**La Poste : heures d'ouverture :**

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 11 h30  
lundi, jeudi et vendredi de 13 h30 à 16 h  
samedi de 8 h30 à 11 h30

Levée du courrier à 15 h du lundi au vendredi inclus.

LE TRAIT D'UNION DE VILLEPENTE - Bulletin d'Informations Municipales - Publication trimestrielle  
Directeur de la Publication : M. Alain ROUQUET - Crédit photos : Mairie de Villepinte  
Tirage 650 exemplaires

IMPRIMERIE DU LAURAGAIS - ZI d'En Tourne - Av. F. Passy - 11400 CASTELNAUDARY - RCS B 382 625 341



A  
N  
I  
M  
A  
T  
I  
O  
N  
S